

## Nominations

### ► Philippe Arraou, nouveau président de la FCM

Philippe Arraou, ancien président de l'OEC, actuel président de BDO France et membre du Board de l'IFAC, a été nommé président de la Fédération des Experts Comptables Méditerranéens (FCM) pour un mandat de deux ans, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. ([Communiqué de l'OEC du 19/1/18](#))

### ► Agnès Bricard, nouvelle présidente de BPW France

Le conseil d'administration de Business & Professional Women (BPW) France a élu le 27 janvier Agnès Bricard à la tête de son organisation, forte de 30 000 femmes adhérentes dans le monde. Agnès Bricard exprime clairement ses intentions : « Après avoir défendu le décloisonnement de la gouvernance des entreprises pour développer la parité dans les conseils d'administration, il s'agit désormais d'obtenir de nouveaux résultats sur le terrain de l'égalité salariale femmes-hommes ». ([Communiqué du 29/1/18](#))

### ► Hélène Valade, nouvelle présidente de l'Orse

Lors du conseil d'administration de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) du 18 janvier, Hélène Valade a été choisie pour succéder à Daniel Lebègue en juin prochain.

« Hélène Valade est directrice du Développement durable du Groupe Suez depuis 2014. Elle est membre des conseils d'administration de l'Orse, du Comité 21, de la Plateforme RSE et du C3D. Elle a été présidente de la Plateforme RSE pour la mandature 2016-2017. » ([Communiqué du 24/1/18](#))

## Vie de la profession

### ► L'UNAPL lance l'Institut des entreprises des professions libérales (IEPL)

L'UNAPL et les syndicats de salariés représentatifs avaient créé l'OMPL (Observatoire prospectif des Métiers et des qualifications dans les Professions Libérales), en 2005. En complément, et pour se donner les moyens de cerner de façon plus précises leurs évolutions et notamment celles de leurs dirigeants, l'UNAPL a pris l'initiative de mettre en oeuvre un Observatoire des entreprises des professions libérales (IEPL). L'IEPL est chargé de mener des études prospectives, des enquêtes, mais aussi de produire des lettres de conjoncture, et différents types de rapports. ([Communiqué du 16/1/18](#))

### ► La FCGA et ECTI signent une convention de coopération

La Fédération des Centres de Gestion Agréés, soucieuse d'accompagner les entreprises adhérentes des CGA, a signé une convention de coopération avec l'association ECTI qui a pour vocation d'accompagner de manière bénévole les acteurs économiques et sociaux dans la réussite de leurs projets (\*).

([L'actualité du 23/1/18](#))

(\* ECTI est présente dans tous les départements avec une forte implantation dans les métropoles régionales, ainsi que dans 50 pays avec des représentants locaux. Elle comprend un réseau de 2 000 adhérents, anciens cadres du secteur public ou privé, chefs d'entreprises, techniciens, artisans, professions libérales.

## Missions du commissaire aux comptes

### ► Mandats PE-PME

#### ► Les propositions d'ECF pour un audit adapté dans les petites entités

A la suite de son audition du 17 janvier dernier par l'Inspection générale des finances, ECF a annoncé le 8 février la transmission à la mission IGF<sup>(1)</sup> d'une note de travail « proposant un véritable audit adapté aux petites entités. » Le contenu de ces propositions a été présenté le 6 février aux professionnels qui participaient au Forum CAC. Le rapport d'ECF a été remis à Thomas Andrieu, Directeur des affaires civiles et du Sceau et Corso Bavagnoli, Chef du service du financement de l'économie à la Direction générale du Trésor.

« Face au questionnement des pouvoirs publics sur nos seuils d'intervention dans les PE mais aussi dans un souci de répondre plus efficacement aux besoins du marché, ECF revendique un audit PE réellement adapté et simplifié mais non dégradé, avec un coût réduit, tout en maintenant le rôle sociétal important de nos missions. »

Ses propositions comprennent :

- un allègement significatif du formalisme des travaux de l'auditeur,
- la prééminence du jugement professionnel,
- une redéfinition du périmètre légal [des interventions des auditeurs] et du barème d'heures pour les PE. »

<sup>(1)</sup> La mission IGF est chargée, à la demande du gouvernement, d'évaluer l'opportunité de relever les seuils d'audit légal dans les PME.

### ► La position du président de la CNCC

Dans son discours présenté lors du Forum CAC organisé par ECF, Jean Bouquot, président de la CNCC, a déclaré que les « mandats PE-PME sont un atout pour notre économie nationale » et que les commissaires aux comptes doivent « être présents dans le débat public pour que chacun des décideurs constate l'intérêt » de leurs missions dans les moins de 5 % d'entreprises qu'ils contrôlent.

A son avis, il faut privilégier la diffusion d'un « cadre référentiel de l'audit PE afin que chaque consœur et chaque confrère soit à la fois invité et rassuré à faire pleinement usage de son jugement professionnel. Deux conditions évidentes à la mise en place de ce cadre référentiel, en premier lieu sa reconnaissance par notre régulateur, notamment dans ses contrôles et dans les contrôles qu'il délègue à notre profession, en second lieu son opposabilité au juge afin qu'aucun d'entre nous ne puisse être recherché pour avoir pleinement utilisé ce nouveau cadre de référence d'un audit qui se simplifie à l'initiative du commissaire aux comptes. »

C'est dans ce sens qu'il a orienté les travaux des permanents de la Compagnie en support de la Commission Pôle PE et ce référentiel « sera transmis au régulateur en ce début de mois de février avec le souci d'être concis et pragmatique ».

C'est au moment du débat parlementaire, car il a maintenant la certitude que s'il y a un texte il sera présenté en mai-juin dans le cadre de la loi PACTE, qu'il invitera « toute la profession à se mobiliser pour ou contre le texte éventuellement proposé ».